

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi



**71^{ÈME} SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

DECLARATION DU SENEGAL

DEBAT GENERAL DE LA PREMIERE COMMISSION

New York, le 7 octobre 2016

Vérifier au prononcé

12

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de vous assurer, en même temps, du soutien et de la pleine et entière coopération de ma délégation. A ces félicitations, j'associe également tous les membres du bureau.

Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par l'Indonésie et le Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des non-alignés (NAM) et du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Les tensions géopolitiques actuelles et les instabilités régionales sont de nature à compliquer le processus de désarmement et de non-prolifération.

Le désarmement, en particulier, celui nucléaire et la non-prolifération sous tous ses aspects sont encore loin d'être réalisés et les négociations multilatérales n'avancent guère, comme en témoigne l'échec de la dernière conférence de révision du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), tenue en mai 2015. Plus que jamais, l'adoption, en urgence, de mesures concrètes de la part des États dotés de l'arme nucléaire est nécessaire afin d'atteindre l'objectif de désarmement, conformément à leurs obligations et aux autres engagements figurant dans le TNP. Cet autre échec est, de toute

évidence, le fruit de l'absence manifeste de volonté politique.

Il est nécessaire, au regard de ce qui précède, que la communauté internationale œuvre de façon résolue, à l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires.

Aussi, ma délégation se félicite du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et soutient ses recommandations, y compris la convocation d'une conférence des Nations Unies en 2017 pour commencer les négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires, aux fins de procéder à leur éradication.

C'est le lieu de réaffirmer ici que le multilatéralisme est, plus que jamais, l'approche la plus appropriée pour arriver à des résultats concrets. Aussi, nous félicitons-nous de **l'Accord sur le nucléaire iranien du 14 juillet 2015**, qui nous semble un grand pas concernant les efforts de non-prolifération, même s'il ne saurait à lui seul suffire à régler **la question du Moyen-Orient dont la conférence pour une zone exempte d'armes nucléaires est toujours d'actualité.**

En effet, **Monsieur le Président**, le but ultime est de parvenir à un monde dépourvu d'armes nucléaires, ce qui passe par une seule et unique solution : un désarmement nucléaire complet. Nous demandons donc aux États dotés de l'arme nucléaire d'agir dans ce

sens et d'œuvrer pour l'élimination totale de leurs ogives nucléaires, ce qui reste la seule assurance que le monde puisse avoir contre la dévastation et la misère pouvant découler de l'utilisation des armes nucléaires. C'est seulement de la sorte qu'il sera possible d'assurer la survie de notre planète et l'avenir des générations à naître, de vivre non dans la peur de la détonation de bombes atomiques mais, dans un monde pacifique, sûr et prospère. C'est dire toute l'importance de l'initiative **humanitaire contre les armes nucléaires** qui traduit la volonté des Etats et autres acteurs de la société civile de trouver d'autres voies et moyens efficaces permettant d'éradiquer ces types d'armes qui constituent une menace constante pour l'humanité.

Nous sommes donc conscients, des nombreux efforts déployés par certains États membres, les organisations non gouvernementales et autres groupes d'intérêt pour inciter les États dotés d'armes nucléaires à réduire leurs stocks d'ogives nucléaires.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la prolifération des armes légères et de petit calibre (**ALPC**), qui affecte durablement la stabilité politique et sociale de beaucoup de pays du sud particulièrement africains, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur, depuis le 24 décembre 2014, du Traité sur le Commerce des armes (**TCA**), dont la deuxième conférence des Etats parties s'est tenue en août dernier à Genève. C'est le lieu d'appeler tous les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TCA, à le faire le plus rapidement possible afin d'en faciliter

l'universalisation et la mise en œuvre. Ce faisant, nous pourrions atteindre les objectifs fixés notamment, l'établissement de systèmes efficaces de contrôle dans le but de limiter la vente des armes classiques mais surtout, éviter que ces dernières ne soient détournées vers des marchés illicites qui alimentent les conflits et l'instabilité en touchant les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

A cet effet, il nous faudra également œuvrer à la réduction du transfert illicite, de la circulation et de la fabrication des ALPC dont la dissémination incontrôlée reste préoccupante dans plusieurs régions du monde.

Ainsi, l'adoption par consensus du Document final de la Conférence d'examen de 2012, réaffirme l'engagement des Etats membres à mettre en œuvre l'intégralité du Programme d'Action des Nations Unies (POA) en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui renforce la coopération et l'assistance entre les États et institue un mécanisme de suivi pour le prochain cycle de six ans devant conduire à la prochaine conférence d'examen.

Aussi, nous félicitons-nous de la sixième réunion biennale d'examen de la mise en œuvre du POA qui s'est tenue en juin 2016 et qui fut l'occasion de faire le bilan des efforts accomplis, et d'identifier des mesures innovantes s'inscrivant dans une approche collective en vue de rendre efficiente la lutte contre le commerce illicite et la

prolifération incontrôlée des armes légères.

À l'issue de la réunion, un document final a été adopté par consensus même s'il convient de déplorer l'absence de consensus en ce qui concerne l'éventuelle intégration de la question des munitions et de leur gestion dans le POA.

La non référence explicite au TCA a également été déplorée par la plupart des Etats parties audit traité malgré le **paragraphe 36 du document final** qui « **tient compte des complémentarités entre le POA et les instruments sous régionaux, régionaux et mondiaux pertinents auxquels les Etats sont membres, y compris ceux qui sont juridiquement contraignants, afin d'améliorer, le cas échéant, la coordination au niveau national de la mise en œuvre du POA a été adopté** ».

A cela, il faudra ajouter l'Instrument International de Traçage (IIT), la coopération et l'aide internationales aux fins de la mise en œuvre du POA et de l'IIT, notamment le renforcement des capacités et la formation, ainsi que le transfert de technologies et d'équipements aux Etats qui en expriment la demande.

Monsieur le président,

Les négociations sur un **Accord portant interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires**, autre pilier essentiel du désarmement et de la non-prolifération, sont également

dans l'impasse, malgré quelques progrès enregistrés. Il conviendrait, en attendant, de s'assurer que les stocks de matières fissiles éparpillés dans 32 pays, ne tombent entre de mauvaises mains, et que le Traité sur l'Interdiction complète des Essais Nucléaires (TICE), entre en vigueur sans délais.

Parallèlement, **les droits inaliénables des pays à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques**, sous le regard vigilant de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), doivent être consacrés. A cette fin, il serait utile de procéder au renforcement de l'autorité et des capacités de l'agence.

Aussi, réaffirmons-nous le rôle exclusif de la Conférence du Désarmement comme unique organe de négociation multilatérale en matière de désarmement. Il est de même de la Commission du Désarmement des Nations Unies qui va terminer son cycle de négociations l'année prochaine avec, nous l'espérons des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, nous appelons à la signature et à la ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ainsi qu'à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Enfin, mon Pays se félicite de la contribution inestimable des organisations non gouvernementales dans le domaine du désarmement. C'est le lieu de réaffirmer qu'une place juste devrait être accordée à ces dernières, y compris lors de nos délibérations.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, une fois de plus, de la volonté de ma délégation à participer pleinement et de façon constructive à tous nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.